

## Économie

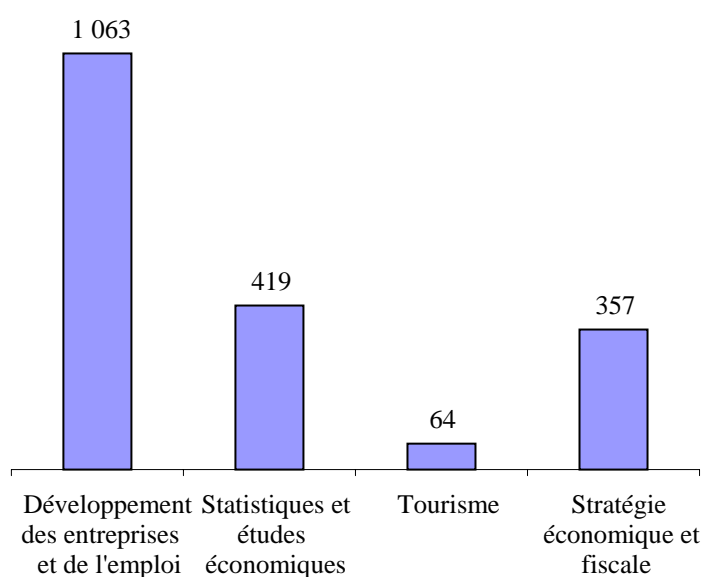
---

**Autorisations d'engagement : 1,913 milliard d'euros**  
**Crédits de paiement : 1,903 milliard d'euros**  
**Emplois de l'État : 14 502 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 3 305 équivalents temps plein (ETP)**

La mission « Économie » recouvre les moyens d'intervention et de soutien aux entreprises, au développement de leur activité et de l'emploi et à la conduite de l'action économique du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

### 1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme 2009  
(en millions d'euros)



La mission comprend quatre programmes.

**Le programme « Développement des entreprises et de l'emploi »** a pour finalités la mise en place d'un environnement favorable à la croissance et à la compétitivité des entreprises ainsi que la garantie de la protection et de la sécurité des citoyens et des consommateurs.

Trois autorités administratives indépendantes sont en charge du contrôle indépendant de l'ouverture des marchés à la concurrence et de leur régulation : le Conseil de la concurrence, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). Une nouvelle autorité nationale de la concurrence aux compétences élargies se substituera au Conseil de la concurrence en 2009.

**Le programme « Tourisme »** vise à renforcer la promotion de la France à l'étranger afin de la maintenir au premier rang des nations les plus visitées, à stimuler la consommation touristique par l'adaptation de l'offre à la demande des touristes dans le cadre d'une démarche qualité et à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs ainsi que la professionnalisation de l'hospitalité française. Il contribue enfin à une meilleure prise en compte de l'accès de tous aux vacances.

**Le programme « Statistiques et études économiques »** a pour vocation de fournir aux acteurs institutionnels, économiques, ainsi qu'au grand public, des informations pertinentes, fiables et cohérentes, aussi bien dans les domaines macroéconomiques ou sectoriels que dans les domaines démographiques et sociaux. Le programme permet également de retracer l'activité de tenue des répertoires des personnes physiques et des entreprises et réalise le recensement de la population.

**Le programme « Stratégie économique et fiscale »** regroupe les moyens de fonctionnement de deux directions du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : la direction générale du Trésor et de la Politique économique et la direction de la Législation fiscale, en charge d'aider l'exécutif à concevoir et mettre en œuvre les politiques économiques et financières.

## **2. Principales orientations pour 2009-2011**

Avec 287 postes non remplacés en 2009, la mission remplit l'objectif gouvernemental de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.

### **Pour le programme « Développement des entreprises et de l'emploi »**

#### *Insuffler une dynamique nouvelle au développement des PME*

L'effort en faveur des PME et des PMI sera poursuivi en 2009. Dans un contexte de concurrence accrue au plan international, l'État accompagne les entreprises dans des secteurs de haute technologie, générateurs d'emplois et promis à un développement important dans les prochaines années : nouvelles technologies industrielles (matériaux avancés, biotechnologies, microélectronique), nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, navigation par satellite, communication par ondes radios (RFID), paiement via les téléphones mobiles). 72 millions d'euros seront ainsi consacrés aux actions collectives de développement en faveur des PME dont 24 millions d'euros destinés aux pôles de compétitivité.

Les actions mises en œuvre s'appuient également sur le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), dont les moyens s'élèveront à 100 millions d'euros.

Par ailleurs, l'accès des PME au crédit reste une priorité nationale mise en œuvre, pour le compte de l'État, par le groupe Oséo.

#### *Accompagner les PME et PMI dans leur développement international*

Le programme contribue à développer le rayonnement économique de la France dans le monde.

Le premier volet de cette politique vise à renforcer la présence des entreprises françaises, notamment des petites et moyennes, à l'étranger. Les moyens d'intervention d'Ubifrance seront fortement accrus en 2009, la subvention versée depuis le programme à cet opérateur progressant de 58 % par rapport à 2008. L'année 2009 est marquée par une réforme majeure du pilotage de l'activité de service aux entreprises avec la dévolution progressive à l'établissement public industriel et commercial Ubifrance des activités de soutien aux entreprises françaises dans leur prospection à l'étranger et des équipes commerciales des missions économiques.

Le second volet a pour finalité le développement des investissements étrangers en France. L'Agence française des investissements internationaux (AFII), qui opère en synergie avec les missions économiques, continuera d'accroître l'effort de promotion du territoire national et de ses atouts auprès des investisseurs étrangers, notamment aux États-Unis et dans les pays émergents à fort potentiel d'investissement.

#### *Adapter la politique de régulation aux nouveaux enjeux économiques*

L'effort de rationalisation et de productivité de la DGCCRF sera poursuivi. Il permettra 80 non-remplacements de postes en 2009. En outre, 60 ETP viendront renforcer dès 2009 la nouvelle autorité nationale de la concurrence, qui remplacera l'actuel Conseil de la concurrence.

La CRE et l'Arcep verront leurs effectifs maintenus à leur niveau de 2008 et leurs moyens confortés.

#### **Concernant le programme « Tourisme »**

Afin de maintenir la France à son rang de première destination touristique au monde, l'État et ses opérateurs poursuivront leurs efforts de promotion du territoire à l'étranger. La participation de l'État, en partenariat avec les collectivités locales et les contributeurs privés, permettra la représentation de la France à l'exposition universelle de Shanghai en 2010.

Par ailleurs, les actions du ministère favoriseront le développement d'un tourisme durable et la mise en accessibilité des équipements de tourisme.

#### **S'agissant du programme « Statistiques et études économiques »**

L'Insee entend maintenir un haut niveau de qualité, de fiabilité et de respect des délais dans la production des grands indicateurs économiques, tout en simplifiant les démarches des entreprises. En 2009, les efforts de rationalisation et de productivité du réseau se traduisent par le non-remplacement de 124 postes.

## S'agissant du programme « Stratégie économique et fiscale »

Une réforme profonde du réseau de la DGTPE sera mise en œuvre, dans le cadre de la RGPP (cf. *infra*).

### 3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

En matière de développement des entreprises, la concentration de l'action régionale de l'État essentiellement sur les actions interrégionales et les priorités nationales, conformément à l'annonce du Conseil de modernisation des politiques publiques, permettra de dégager une économie de 30 millions d'euros en 2009.

Afin de favoriser une approche plus intégrée du développement économique et de l'emploi, l'État va revoir profondément son organisation en matière d'intervention économique : en administration centrale, une nouvelle direction générale fusionnera trois directions existantes (DGE, DCASPL, direction du Tourisme), tandis qu'au niveau local, sept directions ou services seront regroupés au sein d'une nouvelle direction régionale en charge du développement économique, du travail, de l'emploi, de la consommation et de la concurrence.

Le périmètre et la coordination des services statistiques ministériels seront revus pour favoriser les synergies. Ainsi, les missions statistiques du Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) rejoindront l'Insee. Par ailleurs, les directions régionales de l'Insee mutualiseront davantage leurs fonctions support et mettront progressivement en œuvre un dispositif plus complet de facturation de leurs prestations. Au-delà des gains de gestion et de structures, cette réforme permettra de mieux orienter la production statistique vers les besoins des collectivités publiques. Enfin, une Haute autorité chargée de garantir l'indépendance du système statistique sera créée.

Le réseau extérieur de la DGTPE sera également profondément réorganisé, avec le transfert progressif à Ubifrance des activités de nature commerciale des missions économiques à l'étranger (soutien à l'exportation des PME), qui simplifiera le dispositif d'appui aux entreprises françaises. Les directions régionales du Commerce extérieur (DRCE) seront quant à elles intégrées dans les nouvelles directions régionales en charge du développement économique.

### Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>1 936,1</b>	<b>1 912,7</b>	<b>1 932,3</b>	<b>1 940,6</b>
Crédits de paiement	<b>1 908,3</b>	<b>1 903,4</b>	<b>1 918,3</b>	<b>1 927,8</b>

**Ministre concerné :**

**- Économie, Industrie et Emploi**